



**OIAC**

**Conseil exécutif**

Soixante-huitième session  
1<sup>er</sup> – 4 mai 2012

EC-68/3  
4 mai 2012  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

## **RAPPORT DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

### **1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session**

Le Président du Conseil exécutif ("le Conseil"), M. Peter Goosen, Ambassadeur de l'Afrique du Sud, a ouvert la soixante-huitième session du Conseil à La Haye, le 1<sup>er</sup> mai 2012 à 10 h 8.

### **2. Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a **examiné** et a **adopté** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration d'ouverture du Directeur général.
4. Rapports des vice-présidents sur les activités menées dans le cadre de leurs séries de questions respectives.
5. Débat général.
6. État de la mise en œuvre de la Convention :
  - a) Rapports du Directeur général sur les questions relatives à la destruction/au délai;
  - b) Mise en œuvre des décisions de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif sur les questions relatives à la destruction/au délai;
  - c) Exposé du Secrétariat technique sur ses activités de vérification et rapports/exposés des États parties concernés sur les activités relatives à la destruction;
  - d) Accords d'installation;
  - e) État de l'application de l'Article XI.



7. Rapport sur l'application en 2011 des recommandations du Bureau du contrôle interne.
8. Rapport du Bureau du contrôle interne pour 2011.
9. Constitution d'un groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
10. Questions administratives et financières.
11. Accords relatifs aux privilèges et immunités de l'OIAC.
12. Élection du Président et des vice-présidents du Conseil exécutif.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.
15. Clôture de la session.

### **3. Point 3 de l'ordre du jour – Déclaration d'ouverture du Directeur général**

Le Conseil **a noté** la déclaration d'ouverture du Directeur général (EC-68/DG.8 du 1<sup>er</sup> mai 2012).

### **4. Point 4 de l'ordre du jour – Rapports des vice-présidents sur les activités menées dans le cadre de leurs séries de questions respectives**

- 4.1 Les vice-présidents ont rendu compte au Conseil des consultations officielles tenues au cours de l'intersession : Mme Bhaswati Mukherjee, Ambassadrice de l'Inde, sur les questions relatives aux armes chimiques; M. Gregor Koebel, Ambassadeur de l'Allemagne, sur les questions relatives à l'industrie chimique et autres questions relevant de l'Article VI; M. Luis Pablo Beltramino (Argentine) sur les questions administratives et financières; et M. Roman Kolodkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, sur les questions juridiques, organisationnelles et autres. Le Président a également fait rapport sur les activités qu'il a lui-même menées au nom du Conseil pendant l'intersession.
- 4.2 À sa session précédente, le Conseil a demandé aux délégations concernées et aux représentants du pays hôte de se consulter pendant l'intersession dans l'objectif de traiter les questions en suspens, et d'informer le Président du Comité des relations avec le pays hôte ("le Comité") des résultats de ces discussions de façon à les communiquer au Conseil à sa prochaine session ordinaire (paragraphe 12.3 du document EC-67/3 du 27 mars 2012).
- 4.3 Le Conseil **a pris note** des déclarations, prononcées par plusieurs délégations concernées, sur les questions soumises à l'examen du Comité. Le Conseil **a invité** le Comité à en accélérer l'examen, afin de résoudre les questions en suspens qui avaient été portées à son attention par plusieurs délégations concernées. Le Conseil **a décidé**

de rester saisi de cette question et d'examiner, à sa prochaine session ordinaire, les progrès qui auront été accomplis pour donner suite à ces questions en suspens.

- 4.4 Le Conseil **est également convenu** qu'en règle générale, le Comité devrait tenir au moins deux réunions annuelles.

## 5. Point 5 de l'ordre du jour – Débat général

Les délégations ci-après ont fait une déclaration dans le cadre du débat général : Cuba (au nom du Mouvement des non-alignés et de la Chine), le Danemark (au nom de l'Union européenne et des pays associés), le Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), l'Inde, la Malaisie, la Chine, le Brésil, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, le Qatar (observateur), le Pakistan, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Rwanda, l'Iraq et le Japon.

## 6. Point 6 de l'ordre du jour – État de la mise en œuvre de la Convention

### Sous-point 6 a) : **Rapports du Directeur général sur les questions relatives à la destruction/au délai**

- 6.1 Le Conseil **a rappelé** qu'à sa seizième session, la Conférence des États parties ("la Conférence") a adopté une décision sur le délai final prorogé du 29 avril 2012 (C-16/DEC.11 du 1<sup>er</sup> décembre 2011). Le Conseil **a noté** avec préoccupation la déclaration du Directeur général contenue dans le rapport qu'il a soumis conformément au paragraphe 2 du document C-16/DEC.11, selon laquelle "trois États parties détenteurs – les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Libye – n'ont pas été en mesure de respecter intégralement le délai final prorogé du 29 avril 2012 fixé pour la destruction de leurs stocks d'armes chimiques" (EC-68/DG.9 du 1<sup>er</sup> mai 2012).
- 6.2 Le Conseil **a noté** une note du Directeur général sur le degré de respect du délai final prorogé du 29 avril 2012 (EC-68/DG.7 du 1<sup>er</sup> mai 2012), présentée conformément à la décision prise par la Conférence, à sa seizième session, sur le délai final prorogé du 29 avril 2012 (C-16/DEC.11).
- 6.3 Le Conseil **a noté** la déclaration du Directeur général contenue dans le rapport qu'il a présenté en application du paragraphe 4 du document EC-67/DEC.6 (du 15 février 2012), selon laquelle "le délai de destruction des armes chimiques abandonnées, tel qu'il a été fixé par le Conseil à sa quarante-sixième session, n'a pas été pleinement respecté" (EC-68/DG.9). Le Conseil **a également rappelé** qu'à sa session précédente, il avait adopté une décision intitulée "Délai du 29 avril 2012 et destruction future des armes chimiques abandonnées par le Japon en République populaire de Chine" (EC-67/DEC.6).
- 6.4 Le Conseil **a rappelé** la décision qui avait été adoptée à sa session précédente au sujet de la demande présentée par l'Italie concernant une modification de la décision EC-48/DEC.2 du 13 mars 2007, relative à la destruction de toutes ses armes chimiques anciennes (EC-67/DEC.8 du 17 février 2012).

- 6.5 Le Conseil **a rappelé** les engagements pris par les États parties confrontés à cette situation d'achever la destruction de toutes les armes chimiques conformément aux dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et de son Annexe sur la vérification ainsi qu'aux décisions connexes qui ont été adoptées.
- 6.6 Le Conseil **a examiné** et **a noté** un rapport de situation du Directeur général sur les progrès réalisés par les États parties auxquels ont été accordées des prorogations de délais pour la destruction de leurs armes chimiques (EC-68/DG.4 du 20 avril 2012 et Corr.1 du 1<sup>er</sup> mai 2012).
- 6.7 Le Conseil **a examiné** et **a noté** une note du Directeur général (EC-68/DG.5 du 26 avril 2012) sur les informations communiquées conformément à la demande formulée par le Conseil à sa cinquante-neuvième session (paragraphe 5.8 du document EC-59/4 du 26 février 2010).
- 6.8 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session intitulée "Délai du 29 avril 2012 et destruction future des armes chimiques abandonnées par le Japon en République populaire de Chine" (EC-67/DEC.6), le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur l'ensemble des progrès accomplis dans la destruction des armes chimiques abandonnées (EC-68/DG.6 du 26 avril 2012).

**Sous-point 6 b) : Mise en œuvre des décisions de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif sur les questions relatives à la destruction/au délai**

- 6.9 Le Conseil **a rappelé** qu'à sa seizième session, la Conférence avait décidé que, si le délai final prorogé n'était pas pleinement respecté, "la destruction des armes chimiques restantes dans les États détenteurs concernés [serait] achevée dans les meilleurs délais possibles conformément aux dispositions de la Convention et de son Annexe sur la vérification et sous vérification par le Secrétariat technique de l'Organisation, comme le prévoient la Convention et son Annexe sur la vérification" (C-16/DEC.11).
- 6.10 Le Conseil **a également rappelé** que la Conférence avait en outre décidé que "chaque État détenteur concerné devra présenter, à la soixante-huitième session du Conseil exécutif, un plan détaillé concernant la destruction de ses armes chimiques restantes, qui devront être détruites dans les meilleurs délais possibles. Le plan présenté par chaque État détenteur, qui devra également être examiné et noté par le Conseil à sa soixante-huitième session, devra préciser la date prévue pour l'achèvement de la destruction des armes chimiques restantes dudit État détenteur ("la date d'achèvement prévue"). Les États détenteurs concernés devront prendre des mesures appropriées pour respecter la date d'achèvement prévue".
- 6.11 Suite à une décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un plan détaillé de la Fédération de Russie pour la destruction des armes chimiques restantes (EC-68/P/NAT.1 du 11 avril 2012).

- 6.12 Suite à la même décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un plan détaillé des États-Unis d'Amérique pour la destruction des armes chimiques restantes (EC-68/NAT.2 du 13 avril 2012).
- 6.13 Suite à la même décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un plan détaillé de la Libye pour la destruction des armes chimiques restantes (EC-68/NAT.4 du 18 avril 2012).
- 6.14 Le Conseil **a également réaffirmé** qu'à sa session précédente, il avait adopté une décision intitulée "Délai du 29 avril 2012 et destruction future des armes chimiques abandonnées par le Japon en République populaire de Chine" (EC-67/DEC.6).
- 6.15 Le Conseil **a examiné** et **a noté** le rapport sur la visite du Président du Conseil et de représentants du Conseil à l'installation de destruction d'armes chimiques de Kizner (Fédération de Russie) du 19 au 23 mars 2012 (EC-68/2 du 24 avril 2012).

**Sous-point 6 c) : Exposé du Secrétariat technique sur ses activités de vérification et rapports/exposés des États parties concernés sur les activités relatives à la destruction**

- 6.16 Le Secrétariat a informé le Conseil de ses activités de vérification.
- 6.17 Les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Libye, le Japon et la Chine ont informé le Conseil de leurs activités relatives à la destruction.
- 6.18 Suite à une décision prise par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.17 du 8 décembre 2006), un document national des États-Unis d'Amérique sur l'état de leurs activités de destruction à la fin de la période de 90 jours en cours après le 29 avril 2007 (au 31 mars 2012) a été distribué aux membres du Conseil (EC-68/NAT.1 du 10 avril 2012).
- 6.19 Suite à une décision prise par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.18 du 8 décembre 2006), un document national de la Fédération de Russie sur l'état de ses activités de destruction à la fin de la période de 90 jours en cours après le 29 avril 2007 (au 31 mars 2012) a été distribué aux membres du Conseil (EC-68/P/NAT.2 du 16 avril 2012).
- 6.20 Suite à une décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.3 du 29 novembre 2011), un document national de la Libye sur l'état de ses activités de destruction a été distribué aux membres du Conseil (EC-68/NAT.3 du 16 avril 2012).
- 6.21 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session relative à la déclaration d'armes chimiques en Libye non déclarées précédemment (EC-67/DEC.9 du 27 mars 2012), le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur l'inspection initiale d'armes chimiques en Libye non déclarées précédemment (EC-68/P/S/1 du 26 avril 2012).
- 6.22 Suite à une décision prise par le Conseil à sa quarante-sixième session (EC-46/DEC.4 du 5 juillet 2006), un document national de la Chine intitulé "Rapport de situation sur les armes chimiques abandonnées par le Japon en Chine" (EC-68/NAT.5

du 20 avril 2012) et un document national du Japon intitulé "Rapport sur l'état actuel des projets sur les armes chimiques abandonnées en Chine (se rapportant à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012)" (EC-68/NAT.7 du 20 avril 2012) ont été distribués aux membres du Conseil.

- 6.23 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6), un document national de la Chine intitulé "Rapport sur la destruction des armes chimiques abandonnées par le Japon en Chine" (EC-68/NAT.6 du 20 avril 2012) et un document national du Japon intitulé "Rapport sur l'état actuel des projets sur les armes chimiques abandonnées en Chine conformément à la décision EC-67/DEC.6 du Conseil exécutif (période considérée : du 15 février au 15 avril 2012)" (EC-68/NAT.8 du 20 avril 2012) ont été distribués aux membres du Conseil.

**Sous-point 6 d) : Accords d'installation**

- 6.24 Le Conseil **a noté** une note sur des amendements, modifications et mises à jour de l'accord d'installation avec l'Espagne concernant les inspections sur place dans une installation du tableau 1 servant à des fins de protection (EC-68/S/2 du 26 mars 2012).
- 6.25 Le Conseil **a examiné** et **a adopté** une décision sur des amendements à l'accord d'installation conclu avec l'Espagne concernant les inspections sur place dans une installation du tableau 1 servant à des fins de protection (EC-68/DEC.1 du 2 mai 2012), et **a approuvé** les amendements contenus dans le document EC-68/R/DEC.1 (du 2 mai 2012).

**Sous-point 6 e) : État de l'application de l'Article XI**

- 6.26 À sa session précédente, le Conseil, ayant pris note des déclarations et notamment des propositions spécifiques faites par les délégations au titre de ce point de l'ordre du jour sur la façon d'améliorer encore les activités du Secrétariat relatives à l'application de l'Article XI et le processus de facilitation y afférent, a demandé au facilitateur pour cette question, M. Chen Kai (Chine), d'organiser des consultations sur le rapport susmentionné du Directeur général, ainsi que sur l'application de la décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.10 du 1<sup>er</sup> décembre 2011), et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session ordinaire (paragraphe 6.18 du document EC-67/3).
- 6.27 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal de M. Chen Kai sur les consultations officieuses menées pendant l'intersession, et **s'est félicité** des propositions faites par les délégations pendant les consultations et de l'initiative du Secrétariat relative à l'application de la décision y afférente adoptée par la Conférence à sa seizième session. Le Conseil **s'est félicité** de la nomination de M. Aamir Shouket (Pakistan) en tant que facilitateur pour cette question et lui **a demandé** de poursuivre les consultations sur l'application de la décision susmentionnée, en s'appuyant sur les propositions spécifiques présentées par les délégations et sur l'initiative du Secrétariat, et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session ordinaire. Le Conseil **a invité** le Secrétariat à présenter un rapport intérimaire à la soixante-dixième session du Conseil sur l'application de la décision connexe adoptée par la Conférence à sa seizième session.

**7. Point 7 de l'ordre du jour – Rapport sur l'application en 2011 des recommandations du Bureau du contrôle interne**

7.1 Le Conseil **a examiné** un rapport du Directeur général sur l'application en 2011 des recommandations contenues dans le rapport annuel 2010 du Bureau du contrôle interne (EC-68/DG.2 du 28 mars 2012) et **a décidé** de l'examiner plus avant à sa prochaine session ordinaire.

7.2 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport au Conseil sur les consultations tenues pendant l'intersession.

**8. Point 8 de l'ordre du jour – Rapport du Bureau du contrôle interne pour 2011**

8.1 Le Conseil **a examiné** le rapport annuel du Bureau du contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 et une note d'accompagnement du Directeur général (EC-68/DG.1 C-17/DG.3 du 20 mars 2012) et **a décidé** de les examiner plus avant à sa prochaine session ordinaire.

8.2 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport au Conseil sur les consultations tenues pendant l'intersession.

**9. Point 9 de l'ordre du jour – Constitution d'un groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques**

9.1 La Conférence, à sa seizième session, a recommandé que le Conseil constitue un groupe de travail à composition non limitée pour entamer, en coopération avec le Secrétariat, les préparatifs de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la troisième Conférence d'examen") (paragraphe 21.1 du document C-16/5 du 2 décembre 2011), qui sera convoquée en application du paragraphe 22 de l'Article VIII de la Convention.

9.2 Le Conseil **a décidé** de constituer le bureau du groupe de travail à composition non limitée et **a accepté** les nominations suivantes : Mme Nassima Baghli (Algérie) (Groupe des États d'Afrique) comme Présidente, et Mme Mary Whelan (Irlande) (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États<sup>1</sup>), M. Kazem Gharib Abadi (République islamique d'Iran) (Groupe des États d'Asie) et M. Roman Kolodkin (Fédération de Russie) (Groupe des États d'Europe orientale) comme vice-présidents du groupe de travail à composition non limitée. Le coordonnateur du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>2</sup> a annoncé le retrait de son candidat, M. Julio Roberto Palomo Silva (Guatemala), et a indiqué qu'il présenterait le nom de son candidat à un stade ultérieur.

9.3 En ce qui concerne les modalités d'organisation du groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, le groupe de travail sera guidé par un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents

---

<sup>1</sup> Sans objet en français.

<sup>2</sup> Sans objet en français.

représentant les groupes régionaux, afin de garantir que les vues de toutes les délégations sont prises en compte dans les préparatifs de la troisième Conférence d'examen. Le groupe de travail et le bureau suivront les modalités suivantes :

- a) le groupe de travail décidera de toutes les questions relatives à son ordre du jour, ainsi que du contenu, de la forme et du statut de ses documents finals;
- b) les membres du bureau, en tant qu'équipe de direction, contribueront à diriger les travaux du groupe de travail et, à cette fin, ils se réuniront à intervalles réguliers;
- c) le groupe de travail aura pour objectif de prendre les décisions par consensus;
- d) les États parties seront encouragés à participer largement et activement aux délibérations et aux travaux du groupe de travail. À cette fin, le programme des réunions du groupe de travail devrait être organisé de façon à faciliter la participation de représentants des capitales, lorsque ceux-ci le souhaitent.

9.4 Le Conseil **a également décidé** que la pratique de la rotation s'appliquerait à la présentation de candidatures aux fonctions de président du bureau des futurs groupes de travail à composition non limitée des sessions extraordinaires de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques<sup>3</sup>.

#### **10. Point 10 de l'ordre du jour – Questions administratives et financières**

Le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur les recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 31 mars 2012 (EC-68/DG.3 du 17 avril 2012).

#### **11. Point 11 de l'ordre du jour – Accords relatifs aux privilèges et immunités de l'OIAC**

11.1 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur des amendements à l'accord entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la République de Bulgarie relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC et **a approuvé** les amendements contenus dans cette note (EC-68/S/1 du 21 mars 2012).

11.2 Le Conseil **a approuvé** un accord entre l'OIAC et la République du Mozambique relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC (EC-68/DEC.2 du 2 mai 2012).

#### **12. Point 12 de l'ordre du jour – Élection du Président et des vice-présidents du Conseil exécutif**

Conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, et avec effet au 12 mai 2012, le Conseil **a élu** sa nouvelle présidente en la personne de Mme Bhaswati Mukherjee,

---

<sup>3</sup>

Le Président du groupe de travail à composition non limitée de la première session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques appartenait au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et celui de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques appartenait au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Ambassadrice de l'Inde, pour un mandat qui prendra fin le 11 mai 2013, et ses nouveaux vice-présidents pour la même période : M. Miguel Eduardo Calahorrano Camino, Ambassadeur de l'Équateur, M. Roman Kolodkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Sirajuddin Hamid Yousif, Ambassadeur du Soudan, et M. Robert Mikulak, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**13. Point 13 de l'ordre du jour – Questions diverses**

**Mise en ligne des documents officiels sur le site Web de l'OIAC**

- 13.1 Le Conseil **a noté** la note du Directeur général sur la mise en ligne des documents officiels sur le site Web de l'OIAC (EC-XVII/DG.1/Rev.2, en anglais seulement, du 20 avril 2012).

**Proposition de candidature à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières**

- 13.2 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur une proposition de candidature à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières (EC-68/S/3 du 1<sup>er</sup> mai 2012) et **a approuvé** la nomination de M. Subhash Chandra Garg (Inde), avec effet rétroactif à la date de la lettre de proposition de candidature (25 avril 2012).

**Questions concernant l'amélioration des méthodes de travail du Conseil**

- 13.3 Le Conseil **a demandé** à son président de poursuivre les consultations officieuses avec l'ensemble des délégations et le Secrétariat sur les questions concernant l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

**14. Point 14 de l'ordre du jour – Adoption du rapport**

Le Conseil **a examiné** et **a adopté** le rapport de sa soixante-huitième session.

**15. Point 15 de l'ordre du jour – Clôture de la session**

Le Président a prononcé la clôture de la session le 4 mai 2012 à 19 h 25.

--- 0 ---